



# ECHOS de l'AFFV

Association Française de la Famille Vétérinaire

Année 2011  
Numéro 112

Se connaître  
pour s'estimer  
et mieux s'entraider

## SOMMAIRE

- 1 – Édito
- 2 – Hommage à  
Marie-Claude Paraingaux
- 3 – Actualités : Retraite
- 4 – Histoire des femmes  
vétérinaires
- 5 – Quelques dates  
Courrier des lecteurs
- 6 – Témoignages
- 7 – Carnet
- 8 – Dons  
Bulletin d'adhésion

Rédaction : D. KIEFFER  
Secrétariat : N. NANTIER

**ECHOS de l'AFFV**  
10 place Léon Blum  
75011 – PARIS  
Tél. 01 43 56 21 02  
Mél : affvdk@gmail.com

Abonnement : 5 €  
Parution quadrimestrielle



## ÉDITORIAL

L'année 2010 s'est terminée avec l'annonce du décès de Marie Claude Paraingaux. Cette disparition a été ressentie comme un grand vide pour l'Association. Son œuvre continue.

1761-2011 : deux cent cinquante ans de la création des écoles vétérinaires. La profession fêtera cet anniversaire à travers plusieurs manifestations. À la fin de l'année, le berceau de la Vétérinaire, Lyon, accueillera les différentes instances professionnelles lors d'un congrès exceptionnel. Nous vous y donnons rendez-vous.

Danièle KIEFFER

En cas de changement d'adresse, n'oubliez pas de nous avertir,  
ainsi vous continuerez à recevoir notre lien : **LES ECHOS**

# L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE VÉTÉRINAIRE EST EN DE



Marie-Claude Paraingaux, Présidente de l'Association Française de Vétérinaire de 1994, a été élue le 17 décembre 2010.

son dynamisme, son opiniâtreté, sa détermination et sa sensibilité nous ont inspirés.

Un moteur pour toutes les associations de défense de nos intérêts. Elle nous a aidés à obtenir pour un meilleur statut (la classe de vétérinaire) et nous a aidés à obtenir des résolutions importantes pour nous. Avec François, elle formait un couple formidable et efficace. Marie-Claude, un conseil et un mémoire.



## Georgette Robin lors de la cérémonie de la présidence

Marie-Claude, tu as été une présidente formidable. Aujourd'hui l'Association Française de Vétérinaire est non seulement présidée par une femme mais aussi par une vétérinaire.

Tu as été élue présidente et par conséquent présidente internationale pour un mandat de 4 ans. Tu nous as fait honorer en portant haut notre devise :

« Je ne connais que la victoire ». Tu n'as pas été facile, tu as eu de la patience, de la générosité, du sens du service, tu as travaillé dur, par conséquent peu de problèmes, tu as surmonté les obstacles.

En tant que présidente, tu as jonglé avec les intérêts de tous. Tu as été une présidente formidable.

## Un nombre de témoignages qui montrent combien elle est appréciée en général et notre association en particulier.

Marie-Claude Paraingaux, présidente de l'Association Française de Vétérinaire, a été élue présidente de l'Association Française de Vétérinaire, elle a été élue présidente de l'Association Française de Vétérinaire, elle a été élue présidente de l'Association Française de Vétérinaire.

Elle était une femme d'action, de conviction, d'énergie, elle était une femme d'action, de conviction, d'énergie, elle était une femme d'action, de conviction, d'énergie.

Elle défendait sa famille, elle défendait sa famille, elle défendait sa famille, elle défendait sa famille, elle défendait sa famille.

Elle m'a fait demander le croix de Chevalier du Mérite Vétérinaire et elle m'a fait demander le croix de Chevalier du Mérite Vétérinaire et elle m'a fait demander le croix de Chevalier du Mérite Vétérinaire.

Marie-Claude, tu as été une présidente formidable. Aujourd'hui l'Association Française de Vétérinaire est non seulement présidée par une femme mais aussi par une vétérinaire.

Tu as été élue présidente et par conséquent présidente internationale pour un mandat de 4 ans. Tu nous as fait honorer en portant haut notre devise :

« Je ne connais que la victoire ». Tu n'as pas été facile, tu as eu de la patience, de la générosité, du sens du service, tu as travaillé dur, par conséquent peu de problèmes, tu as surmonté les obstacles.

En tant que présidente, tu as jonglé avec les intérêts de tous. Tu as été une présidente formidable. Tu n'as pas été facile, tu as eu de la patience, de la générosité, du sens du service, tu as travaillé dur, par conséquent peu de problèmes, tu as surmonté les obstacles.

En tant que présidente, tu as jonglé avec les intérêts de tous. Tu as été une présidente formidable.

## Un nombre de témoignages qui montrent combien elle est appréciée en général et notre association en particulier.

Marie-Claude Paraingaux, présidente de l'Association Française de Vétérinaire, a été élue présidente de l'Association Française de Vétérinaire, elle a été élue présidente de l'Association Française de Vétérinaire.

Elle était une femme d'action, de conviction, d'énergie, elle était une femme d'action, de conviction, d'énergie, elle était une femme d'action, de conviction, d'énergie.

Elle défendait sa famille, elle défendait sa famille, elle défendait sa famille, elle défendait sa famille, elle défendait sa famille.

Elle m'a fait demander le croix de Chevalier du Mérite Vétérinaire et elle m'a fait demander le croix de Chevalier du Mérite Vétérinaire et elle m'a fait demander le croix de Chevalier du Mérite Vétérinaire.

# ACTUALITÉ SUR LES RETRAITES

## L'évolution du capital décès à la CARPV

La Caisse Autonome de Retraites et de Prévoyance des Vétérinaires (CARPV) a pour mission principale (mission de service public) la gestion de la retraite des vétérinaires libéraux ainsi que celle de la retraite de réversion des conjoints de vétérinaires décédés. Elle soutient également la famille vétérinaire qui traverse les difficultés de la vie de deux façons :

- Par le biais de son fond d'action sociale, qui attribue des aides régulières ou ponctuelles en fonction de critères de revenus et d'appréciation personnalisée de la situation et des difficultés.
- Par le biais de son régime invalidité décès, régime de prévoyance obligatoire qui assure des prestations sous forme de capital et de rente.

**Dans ce cadre, les prestations décès du régime** doivent permettre de faire face à l'ensemble des nombreuses dépenses engagées au moment du deuil. En 2007, le conseil d'administration les a jugées insuffisantes en l'état et a étudié puis voté l'amélioration de leurs montants. Malheureusement la mesure est restée suspendue à la validation de la direction de la sécurité sociale pendant de longs mois avant de faire enfin l'objet d'un arrêté ministériel le 30 décembre 2010 dernier, publié au journal officiel du 31 décembre 2010.

Ainsi depuis cette date, le capital décès versé au conjoint d'un vétérinaire libéral décédé a été multiplié par 2,67, ce qui donne en 2011 les montants suivants, selon la classe de cotisation :

Classes de cotisation	Classe minimum obligatoire	Classe médium sur option	Classe maximum sur option
2010	9 937,50 €	19 875,00 €	29 812,50 €
<b>2011</b>	<b>26 840,00 €</b>	<b>53 680,00 €</b>	<b>80 520,00 €</b>

## Les bénéficiaires

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, outre la forte augmentation des montants versés en cas de décès, le régime a ouvert l'accès au capital décès, ainsi qu'aux rentes de survie, au **partenaire du vétérinaire décédé lié par un pacte civil de solidarité (pacs)**.

Cette réforme répond à une demande croissante de la profession vétérinaire, qui va dans le sens de l'évolution sociétale, ainsi qu'à une vraie sensibilisation de la CARPV, première caisse de retraite de professions libérales à accorder aujourd'hui au partenaire lié par un pacs à un professionnel libéral décédé des prestations au titre de son régime de prévoyance.

Anne ROGNON (CARPV)

# MUTUELLE SANTÉ POUR LES SALARIÉS DES ENTREPRISES VÉTÉRINAIRES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les vétérinaires peuvent, s'ils le souhaitent, affilier leurs salariés auprès de Vauban Humanis pour une assurance complémentaire santé. Ces salariés peuvent ainsi profiter d'un nouveau régime collectif de remboursements complémentaires des frais de santé.

Ce dispositif est géré de manière paritaire par les représentants syndicaux des salariés et des employeurs, en partenariat avec Vauban Humanis, dans un objectif de pérennité et d'équilibre.

Ce régime permet que les frais médicaux et chirurgicaux soient couverts en complément du régime de base, à un coût négocié. La cotisation mensuelle est de 30 euros : 50 % à la charge de l'employeur (non soumise à cotisation sociale) et à 50 %

à la charge du salarié. En plus de la participation de son employeur, le bénéficiaire pourra déduire sa cotisation de ses impôts, tout en profitant d'un bon niveau de couverture complémentaire de ses frais de santé.

Pour bénéficier de ces avantages à la fois sociaux et fiscaux, le régime doit être obligatoire pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Une dispense d'affiliation est toutefois prévue pour les salariés à employeurs multiples, déjà couverts par ailleurs par un contrat obligatoire, ou par la mutuelle de leur conjoint.

Jean-Pierre KIEFFER

# 250 ANS D'HISTOIRE DE LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE... MAIS SEULEMENT 77 ANS POUR LES FEMMES VÉTÉRINAIRES FRANÇAISES

La profession vétérinaire a deux siècles et demi d'histoire. Cette année 2011, nous célébrons le 250<sup>e</sup> anniversaire de la création de la première école vétérinaire au monde, fondée à Lyon en 1761. Mais les femmes seront longtemps exclues de cet enseignement, considérées incapables de « forger en deux chaudes », c'est-à-dire savoir appliquer un fer au sabot d'un cheval en ne l'ayant porté au rouge que deux fois, ce qui était un pré requis obligatoire pour l'admission dans une école vétérinaire. Envisager qu'une femme embrasse la toute nouvelle profession vétérinaire était tout à fait hors de propos...

L'obligation de posséder le baccalauréat à partir de 1890 pour être admis dans une école vétérinaire continuera de fermer la porte aux femmes qui auraient voulu se présenter au concours car elles n'obtinrent un baccalauréat équivalent à celui des hommes qu'à partir de 1924. Ce n'est donc qu'à partir de cette date, que les femmes eurent la possibilité d'accéder à l'enseignement vétérinaire, c'est-à-dire plus d'un siècle et demi après la création de cet enseignement.

Il faudra attendre 1934 pour qu'une femme soit diplômée docteur vétérinaire en France.

Mais dès 1897, Marie Kapcevitich née à Loknistoë en Ukraine figure en tant qu'élève non classée à l'école vétérinaire d'Alfort. Elle est donc la première étudiante vétérinaire, mais ne séjournera pas un temps suffisant pour répondre aux obligations d'une scolarité complète pour accéder au diplôme.

Jeanne Miquel est la première femme vétérinaire de notre histoire. Elle exercera son art à Paris, avenue de Wagram. Les 37 étudiants d'Alfort ont certainement vu arriver, avec curiosité, cette jeune fille, sans doute très émue. Sa rentrée prévue en septembre 1930 avait été retardée en novembre, car l'inspecteur général des écoles vétérinaires, le professeur Leclainche avait dû donner son autorisation pour l'admission d'une jeune fille...

Jeanne Miquel a ouvert la voie de la féminisation de la profession vétérinaire qui sera bien lente au début. Celles qui osaient se présenter au concours se heurtaient, une fois la barrière anonyme

de l'écrit franchie, au jury d'oral. Les candidates devaient convaincre qu'elles pouvaient exercer ce métier, par leurs connaissances, mais aussi et surtout par leurs capacités physiques.

La seconde femme diplômée d'une école vétérinaire française, en 1937, est Léone Balssa qui deviendra Madame Dhennin, formant avec son mari Louis le premier couple vétérinaire de notre histoire. Elle sera la première présidente de l'Académie vétérinaire de France.



En 1930  
Jeanne Miquel

Il faudra attendre 1942, pour que chacune des trois écoles vétérinaires accueille au moins une étudiante.

En 1966, seules 86 femmes étaient déjà sorties des écoles vétérinaires. Sur ces 86 femmes, 57 avaient étudié à Alfort, 20 à Lyon et seulement 9 à Toulouse. Cette disparité s'expliquait par l'origine urbaine et bourgeoise des étudiantes, peu attirées par la rurale et principalement affectées à Alfort. Elles étaient toutes demi-pensionnaires, l'internat n'étant pas mixte. Ce n'est qu'à partir de cette date de 1966, que la femme peut

gérer ses biens, ouvrir un compte en banque, exercer une profession sans l'autorisation de son mari...

De 1970 à 1990, le pourcentage des étudiantes dans les écoles vétérinaires passe de 15 % à 50 %. À partir de 1990, il y a plus de filles que de garçons

qui intègrent les écoles vétérinaires. De nos jours, ce pourcentage est supérieur à 70 %.

La profession vétérinaire existe depuis 250 ans et elle s'est féminisée seulement depuis une cinquantaine d'années pour devenir à présent une profession où les hommes sont minoritaires.

Selon Louis Aragon

« La femme est l'avenir de l'homme »...

Jean-Pierre KIEFFER



En 2011 : ENVA,  
Promo 2006-2011

## QUELQUES DATES DES ACQUIS SOCIAUX DES FEMMES

- 1804 : le Code Civil de Napoléon classe les femmes dans la même catégorie que les criminels, les malades mentaux et les enfants...
- 1907 : la femme peut disposer de son salaire et de ses économies
- 1909 : le port du pantalon n'est plus un délit si la femme tient par la main un guidon de bicyclette ou un cheval
- 1919 : création d'un baccalauréat féminin
- 1924 : équivalence des baccalauréats pour les filles et les garçons
- 1938 : les femmes ne sont plus incapables juridiquement, peuvent ouvrir un compte bancaire, se présenter à un examen sans l'autorisation du mari
- 1944 : les femmes obtiennent le droit de vote
- 1965 : le mari ne peut empêcher sa femme de travailler
- 1967 : autorisation de la contraception



## VOS COURRIERS

Suite à l'article sur les enseignes vétérinaires (Echos 111), le Docteur Michel SOMON nous a fait parvenir ce document. Merci.

Nous sommes heureux de vous informer que le Docteur François Vallat a pris la relève du Docteur Pol Jeanjot-Emery.

Il se tient à votre disposition pour vous conseiller ou vous renseigner sur vos livres ou documents anciens.



**François VALLAT**

Docteur vétérinaire,  
Docteur en Histoire

à votre disposition  
pour toute information concernant  
vos livres anciens  
d'Art vétérinaire  
et des Sciences qui s'y rattachent

38, rue Jacques Schlosser  
77500 CHELLES  
06 72 87 42 97



## BOURSES, DONNÉS ET COLIS DE NOËL



Comme chaque année lors du Comité Directeur de décembre, après examen des dossiers, **les bourses d'étude** ont été attribuées pour les enfants de vétérinaire. Cette année six bourses ont été distribuées pour un montant total de 9600 euros.

Nous serions sensibles aux remerciements des bénéficiaires et aux informations sur le suivi de leurs études.



Tout au long de l'année, l'AFFV est à l'écoute des demandes suite à des problèmes financiers. Chaque année une trentaine de **donnés** sont envoyés à la période des fêtes pour un montant de 9000 euros. Cette aide ne peut se faire que grâce à votre générosité et soyez assurés que les remerciements qui nous parviennent témoignent du bonheur que ces aides procurent.

Grâce à la Caisse de retraite, des colis de Noël parviennent auprès d'une trentaine de veuves. Chaque colis est constitué de douceurs salées et sucrées pour les fêtes et d'un petit cadeau. Merci à la CARPV qui permet d'apporter un peu de joie en ces périodes difficiles à des personnes souvent isolées ou en situation de précarité.



## VOS TÉMOIGNAGES

Après l'annonce du décès de Marie-Claude Paraingaux, peu de temps avant Noël, nous avons reçu beaucoup de lettres des amies, la plupart veuves, qu'elle avait aidées, soutenues lors de sa "carrière" de déléguée sociale ou présidente AFFV :

Je suis sonnée, elle fut une perche, une amie de cœur, une femme exceptionnelle.

Les mots de générosité, énergie, dynamisme, grande humanité, dévouement, soutien, grand secours, gentillesse, disponibilité ont émaillé le courrier.

Bien sûr, les mots « chagrin, tristesse, perte » accompagnaient ces témoignages d'admiration.

Je ne sais si Marie-Claude aurait apprécié cette vraie reconnaissance, mais en tout cas je la partage sincèrement, je lui dis une dernière fois : **Tu étais une belle personne, emblématique de l'AFFV.**

Odile NATALIS

# CARNET

## Ils sont arrivés...

**Paul**, arrière-petit-fils du D<sup>r</sup> C. MACKOWIAK † et Madame et du Professeur J. EUZEBY † (L42) et Madame chez leur petite-fille Laure et petit neveu du D<sup>r</sup> Marc MACKOWIAK (L75) USA.

**Justine**, 3<sup>e</sup> petite-fille du D<sup>r</sup> Georges BELOT (L62) et Madame chez leur fille Pascale.

**Soraya**, arrière-petite-fille du D<sup>r</sup> C. MACKOWIAK † et Madame et petite-fille du D<sup>r</sup> Marc MACKOWIAK (Atlanta) chez leur fils Jérôme.

**Jeanne**, 1<sup>re</sup> petite-fille du D<sup>r</sup> Laurent SOMON (A81) et Madame chez leur fils aîné Cyril et arrière-petite-fille du D<sup>r</sup> Michel SOMON

**Nevenn**, 12<sup>e</sup> petite-fille du D<sup>r</sup> Jean BLANCOU † et Geneviève le 6 novembre 2010.

**Capucine**, 6<sup>e</sup> arrière-petite-fille du D<sup>r</sup> Michel ROPARS † (T52) et Madame chez Valérie et Alexis

**Margaux**, arrière-petite-fille du D<sup>r</sup> Pierre TEURLAY † (T51) et Madame chez Matthieu et Hélène

et **Eloïne** chez Jeanne et Simon

L’AFFV présente tous ses vœux de bonheur aux bébés et aux parents.

## Ils nous ont quittés...

L’AFFV participe à la peine des familles éprouvées par la perte d’un être cher.

MARTIN ELUARD JACQUELINE	02	CHAUNY	100,00 €	BESSON CLAUDAUD HELENE	38	BOURGOIN JALLIEU	150,00 €
CHAROLLAIS JACQUELINE	33	ARCACHON	120,00 €	GALLICE FRANCOISE	21	CHATILLON SUR SEINE	200,00 €
FEUGEAS FABRICE	10	TROYES	100,00 €	BECHARD GISLAIN	01	PERONNAS	150,00 €
MAITROT PIERRE	10	TROYES	135,00 €	ROSE ROSETTE FRANCOISE	97	SCHOELCHER	100,00 €
ANONYME			300,00 €	GILLET THERESE	44	VIEILLEVIGNE	100,00 €
GUILLEMOT YVONNE	56	VANNES	85,00 €	NORMAND MAURICE	44	NANTES	105,00 €
GROSFILS BENOIT	50	DRAGEY RONTHON	100,00 €	ODRU ANNICK	93	ROMAINVILLE	185,00 €
BRIET DOMINIQUE	89	CHARBUY	100,00 €	HUGNET CHRISTINE	26	LA BEGUDE DE MAZENC	120,00 €
DRIESEN BERNARD	95	GOUSSAINVILLE	100,00 €	PARIS THIERRY	38	ST MARTIN D'HERES	170,00 €
GUG MICHEL	17	LA ROCHELLE	185,00 €	RIBBENS CLAUDINE	94	SAINTE MAUR DES FOSSES	85,00 €
ANONYME			100,00 €	BRUDER LUCIE	95	OSNY	90,00 €
CRASQUIN FRANCOISE	08	SIGNY L'ABBAYE	95,00 €	PASTERNAK FRANCOISE	29	ROSPORDEN	135,00 €
PEYRE DE FABREGUES FREDERIC	04	MANOSQUE	100,00 €	ANONYME			150,00 €
RAYNAUD SUZANNE	31	TOULOUSE	85,00 €	MALHER MYRIAM	69	LYON	165,00 €
PIOUX MICHELLE	41	MONTRICHARD	85,00 €	COLLIGNON FRANCOISE	91	MONTGERON	235,00 €
WEIBEL M-CHRISTINE	11	COUIZA	100,00 €	LUX JOSETTE	40	HAGETMAU	85,00 €
LE TURDU LUCETTE	22	PLENEUF VAL ANDRE	100,00 €	BLONDIN JANINE	94	SAINTE MANDE	120,00 €
MARCHAT MARIE JOSE	56	LA ROCHE BERNARD	100,00 €	ZYLBERBERG DOMINIQUE	51	CHALONS EN CHAMPAGNE	150,00 €
MINGAT DANIELLE	38	RIVES SUR FURE	80,00 €	SALOMON ANNE	67	MOLSHEIM	100,00 €
ANONYME			135,00 €	ANONYME			100,00 €
FORESTIER VERONIQUE	76	BOIS GUILLAUME	424,00 €	CHOBERT HUGUETTE	06	NICE	85,00 €
GAUTIER JACQUELINE	03	MARCILLAT EN COMBRAILLE	100,00 €	ANONYME			100,00 €
ARMAND SUZANNE	26	CHABEUIL	100,00 €	DAFFOS LAURENT	93	VILLEMOMBLE	100,00 €
ASPEELE PHILIPPE	49	ANDREZE	100,00 €	BARON SUZANNE	03	VARENNES SUR ALLIER	85,00 €
LAURENT BERNARD	55	ETAIN	100,00 €	BUCHET JACQUELINE	18	BOURGES	85,00 €
WATINE SEVERIN	97	SAINTE ANDRE	100,00 €	CHOPINETMADELEINE	15	LAFEUILLADE EN VEZIE	120,00 €
BOUSSANGE	83	BRIGNOLES	100,00 €	HOUDARD YVETTE	93	SEVRAN	100,00 €
LE CERF YVES	35	CHATEAUBOURG	80,00 €	MINOT GISELE	60	VIEUX MOULIN	105,00 €
JACQUES COLETTE	10	TROYES	100,00 €	FUERXER GENEVIEVE	70	LUXEUIL LES BAINS	100,00 €
BOIS ISABELLE	31	HUOS	100,00 €				
FAUDOU HERVE	38	REVEL	100,00 €				
ANDRIES MARGUERITE	06	CANNES	105,00 €				

Vos cotisations et vos dons permettent d'aider ponctuellement des personnes dans le besoin. Chaque année, des aides, des bourses sont attribuées après examen des dossiers. Merci à vous pour l'aide apportée.

En cette année du 250<sup>e</sup> anniversaire de la création des écoles vétérinaires, un important rassemblement de toute la profession aura lieu dans le berceau de la première école : Lyon. Ce **congrès** regroupera dans un même lieu et dans un même temps l'AFVAC, l'AVEF et le SNVEL avec les Rencontres Nationales Vétérinaires. **Nous vous donnons rendez-vous du 2 au 4 décembre 2011.**

Notre **assemblée générale** se déroulera au début du mois d'octobre.

## ADHÉSION AFFV 2011

Adhésion simple.....35 €

P.....

(Cotisation 30 €, Abonnement aux Echos 5 €)

Déductible des frais professionnels.....N°

Nom.....

Prénom.....

actif       retraité       veuf

Rue.....

CP..... Ville.....